

**DOMAINE DES BOURDELLES
ETANG DES BOURDELLES – ETANG DE GOUZON**

REGLEMENT

- La pêche se pratique uniquement en NO KILL
- Maximum 4 cannes par pêcheur
- Les bateaux radio-télécommandés et les bait rocketts sont autorisés
- Les têtes de ligne et corps de lignes en tresse sont interdits
- Seuls les montages permettant la libération du plomb en cas de casse sont autorisés
- Les sacs et filets de conservation pour le poisson sont interdits
- La taille maximale autorisée des hameçons est le n° 4 – sans arpillons
- Un tapis de réception est obligatoire
- Utilisation d'une grande épuisette à maille fine
- Amorçage en quantité raisonnable
- Seuls les biwis de couleur verte ou camouflage sont autorisés (sauf autorisation du propriétaire)
- Interdiction de laisser les cannes sans surveillance
- Interdiction de faire des feux au sol – utilisation de barbecue obligatoire
- La pêche au vif est interdite
- Utilisation de désinfectant (bleu de méthylène ...) si le poisson est blessé
- Les lieux doivent rester propres , mégots et poubelles doivent être ramassés

GOUZON : interdiction d'utiliser une barque

LES BOURDELLES : utilisation d'une barque autorisée sous l'entière responsabilité de l'utilisateur

LE PROPRIETAIRE SE RESERVE LE DROIT DE FAIRE RELEVER LES LIGNES A TOUT MOMENT AFIN DE VERIFIER LES MONTAGES

LE VOL , LA DESTRUCTION, LA MUTILATION DES POISSONS ENTRAINERONT DES POURSUITES

LE PROPRIETAIRE DEGAGE TOUT RESPONSABILITE EN CAS DE VOL , PERTE ET ACCIDENT

La baignade est strictement interdite dans les étangs

Nos amis les animaux sont les bienvenus, sous l'entière responsabilité de leurs propriétaires.
Ils ne doivent créer aucune gêne aux autres pêcheurs. Leurs excréments doivent être ramassés